

LE FORUM INTERNATIONAL AUTOCHTONE SUR LA BIODIVERSITE PARTICIPE AU GROUPE SUR ACCES ET PARTAGE DES AVANTAGES DE LA CBD

L'UNESCO a été, du 2-10 avril 2009, le siège pour la septième réunion du *Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et partage des avantages* de la Convention sur la diversité biologique. Ce groupe est en charge de l'élaboration d'un *Régime international sur l'Accès et Partage des Avantages*, qui devrait être élaboré d'ici 2010.

Le *Forum international autochtone sur la biodiversité* a été représenté cette occasion par des Autochtones de 26 communautés provenant de sept régions géographiques du monde. Dans le cadre de la réunion, le Forum a souligné que le régime produit par ces négociations devrait respecter tous les droits reconnus aux peuples autochtones et les communautés locales par les instruments internationaux, les législations nationales et la loi coutumière.

Dans le cadre d'un processus de négociations qui devient de plus en plus technique et politisé, le Forum a aussi fait appel aux participants à prendre en compte, lors des négociations, des contributions autochtones à l'héritage commun de l'humanité et à la prospérité des nations, ainsi qu'à garantir la continuité et la soutenabilité de ces contributions par la préservation de la diversité culturelle et des connaissances traditionnelles. En conséquence, d'après le Forum, les peuples autochtones devraient, en tant que gestionnaires de ces connaissances, avoir un rôle formel dans l'élaboration des cadres régulatrices de l'*Accès et Partage des Avantages* à tous niveaux. Au niveau local, l'une des propositions du Forum par rapport à ce sujet était l'élaboration de « protocoles communautaires », c'est-à-dire des accords où les peuples autochtones ou les communautés locales exerceraient leur droit au *Consentement éclairé* pour négocier des *Conditions convenues d'un commun accord*.

Dans le cadre de la réunion, le Forum international autochtone sur la biodiversité a aussi organisé l'événement parallèle « Peuples autochtones, l'Accès et Partage des Avantages et la loi coutumière », où on a présenté cinq études de cas qui démontrent les interconnexions entre ces trois éléments. D'ailleurs, celle-ci est une thématique qui aura beaucoup d'importance dans le processus de négociations du Régime international sur l'accès et partage des avantages, dont prochaine réunion est un *Groupe d'experts sur les savoirs traditionnels associés à des ressources génétiques* (16-19 juin). Dans le cadre de ces négociations, le Forum soulignera d'autres questions importantes pour les peuples autochtones dans ce domaine, telles que l'appropriation frauduleuse et le mauvais usage des leurs connaissances, notamment en ce qui concerne leur impact sur les modes de vie traditionnels, la sécurité de la terre, sécurité alimentaire, la pollution des terres et de l'eau, entre autres.